

Rapport du Groupe de travail international sur l'Éducation au numérique - Octobre 2016



38^{ème} Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée à Marrakech

En Octobre 2016, le groupe de travail international sur l'éducation au numérique, créé à la suite de la « Résolution sur l'éducation au numérique pour tous » (2013 - Varsovie), remet son rapport annuel relatif à la mise en œuvre du programme de travail 2015-2016. Une nouvelle feuille de route est soumise lors de la session fermée de la conférence internationale afin de poursuivre la mise en application de toutes les dispositions de la résolution et annoncer les actions prioritaires fixées au nom du groupe pour l'année 2016-2017.

A noter que ce groupe fonctionne en l'absence de tout budget dédié et que les coûts afférents à des traductions dans les deux langues de travail (français-anglais) de publications, études, rapports, création de médias, et organisation d'événementiels (réunions et /ou conférences), sont pris en charge jusqu'à présent sur leurs budgets nationaux par les autorités organisatrices en général des actions dédiées.

Citons depuis 2013, la création d'un logo, la traduction de cinq études, des rapports d'activités, un guide de concours jeunes, un référentiel de formation, deux résolutions. En tant que modérateur du groupe, je tiens à remercier vivement l'autorité tchèque, le Commissariat à la vie privée du Canada, la Commission du Luxembourg, l'agence de Catalogne et la CNIL pour leurs contributions ainsi que la Commission EU pour la mise à disposition gracieuse de la plateforme de ressources en ligne.

En 2016, le groupe s'est élargi et compte **52 APD, membres actifs et observateurs.**

Le programme d'action 2015-2016 du groupe de travail s'articulait autour de 3 axes prioritaires:

1. Evolution des services de la plateforme web CIRCABC de mutualisation des supports en éducation au numérique ;
2. Elaborer un kit commun de formation des formateurs sur le thème de la protection des données personnelles et de la vie privée ;
3. Diffuser un guide de concours à l'attention des autorités de protection des données et étudier la faisabilité de lancer un concours international auprès des jeunes visant à récompenser des actions éducatives exemplaires et/ou innovantes en matière de protection de la vie privée.

Le présent rapport a pour objet de dresser un bilan de ces 3 actions et rencontres et de proposer une nouvelle feuille de route pour l'année à venir.

Deux rencontres se sont tenues en 2015 et 2016 : *(CR disponibles sur CIRCABC)*

- **un atelier** du groupe de travail en marge de la 37^{ème} Conférence internationale le 29 octobre 2015, avec la participation de 40 APD et partenaires institutionnels européens, pour débattre de deux thèmes : « **Concours et kits de formation sur la vie privée : quelles meilleures approches pour toucher les publics jeunes ?** ». La CNIL a présenté les résultats de deux études menées en la matière ¹et invité plusieurs APD à témoigner en lien avec ces sujets pour débattre de l'efficacité des actions de formation et de concours engagés auprès des cibles visées.

- **Une réunion conjointe avec la Conférence ARCADES et le groupe de travail international en éducation au numérique organisée le 4 Mars 2016 à Barcelone** *(CR FR-EN disponibles sur CIRCABC)*
120 participants ont assisté à la Conférence (élèves, enseignants et partenaires nationaux ou européens, associés au projet ARCADES) dont 20 représentants d'APD de 8 pays d'Europe et d'Afrique. Les trois pays partenaires du projet ARCADES ont présenté les résultats des séminaires nationaux de formation organisés auprès des personnels des écoles, élèves et professeurs. Ont été mis à l'honneur les jeunes lauréats du concours ARCADES sur le meilleur scénario de cours sur la protection de la vie privée. Le GT a débattu de son projet de guide de concours, recueilli commentaires et suggestions et présenté les lignes directrices du projet de référentiel de formation des élèves à la protection des données personnelles (cf. ci-après).

Action 1: Evolution des services de la plateforme web CIRCABC de mutualisation des ressources pédagogiques concernant la protection des données personnelles

Une enquête d'évaluation de la satisfaction sur le fonctionnement opérationnel depuis un an de la plate-forme CIRCABC a recueilli 50% de réponses sur les 21 APDs inscrites du groupe Education au Numérique. Les principaux enseignements de l'enquête sont les suivants:

(Rapports d'évaluations FR-EN disponibles sur CIRCABC)

¹ - Etude sur « la Formation des formateurs » qui dresse un état des lieux des formations et ressources existantes à l'attention des enseignants sur nos matières – Septembre 2015

- Etude sur « La conduite de concours jeunes sur la protection des données personnelles » faisant ressortir une diversité des pratiques et une classification en quatre catégories des concours – Septembre 2015

- 70% des répondants à l'enquête considèrent l'espace sur CIRCABC à la fois très utile et proposant une facilité de navigation dans son architecture actuelle (ergonomie et clarté des thématiques)
- 70% des APDs ont participé au téléchargement de documents sur la plate-forme et n'ont pas rencontré de difficulté particulière ni pour compléter la mention d'information résumant cibles et contenu des ressources (lorsque cela a été renseigné)
- Plus de 70% des APDs ont estimé que des documents figurant dans leur langue d'origine sur la plate-forme devraient être traduits en anglais et 30% souhaitent que des documents dans leur langue d'origine soient également traduits en français.
- 80% des APDs sont intéressées par la création d'un forum de discussions pour échanger sur des sujets en relation avec les aspects de formation à la protection des données et de la vie privée.

En conclusion, si cette brève enquête conforte l'utilité de disposer d'une plateforme mutualisée de ressources pédagogiques sur la protection des données personnelles, je crois aussi important de souligner que le nombre d'utilisateurs et contributeurs pourrait être beaucoup plus important, pour permettre un enrichissement et une actualisation constante de la base (à ce jour environ 200 documents mis en ligne (certains en plusieurs versions linguistiques). En outre, il serait sans doute opportun de réfléchir à une ouverture de cette base notamment à l'attention de la communauté éducative.

Je vous propose les pistes de travail prioritaires suivantes pour 2016-2017 **afin de permettre un meilleur partage de ressources et d'échanges :**

→ La CNIL et la CNPD (LUX) administrateurs de la plateforme, continueront d'apporter notes d'information et conseils pratiques **pour l'accueil de nouveaux inscrits, la mise en place de services additionnels** (thèmes de forum, agenda, notifications de nouveaux téléchargements), et l'ajout de rubriques de classification ; l'indexation des ressources sera améliorée (public cible et/ou les tranche d'âges concernés);

→ **Les APD inscrites seront invitées à enrichir la base avec les ressources produites par des organismes partenaires de nos autorités** (partenaires en éducation, aux médias, UNICEF, UNESCO, Conseil de l'Europe, etc.) ;

→ **Il sera proposé** de partager nos expériences en ce qui concerne des **modules de formations en ligne** sous forme de MOOCs, e-learning, vidéos tournés vers les enseignants, les DPO ou autres publics concernés ;

→ Une réflexion sera engagée sur l'opportunité à terme de **mettre à disposition de la communauté éducative la base de ressources pédagogiques** par exemple sur des sites destinés à cette communauté (par ex, en Europe, www.openeducationeuropa.eu).

Action 2: Elaborer un kit commun de formation des formateurs sur le thème de la protection des données personnelles et de la vie privée

2.1 Projet de référentiel de formation

Comme annoncé au titre de l'action 2 « *Élaboration d'un pack tutoriel commun visant à la formation des formateurs* », la CNIL a proposé un projet de référentiel de formation des élèves à la protection des données personnelles et de la vie privée, à l'attention des enseignants et des personnels éducatifs ainsi qu'une proposition de Résolution internationale à l'appui, pour promouvoir sa diffusion auprès des autorités éducatives des pays.

La CNIL, auteur principal de ce document structuré autour de neuf domaines clés de compétences déclinés en termes de **savoirs** et d'**aptitudes** en matière de protection des données personnelles, a analysé, pour ce faire, plusieurs cadres conceptuels liés à la littératie numérique, consulté des praticiens de l'éducation aux plans national et international. A l'issue, des autorités du groupe de travail (près d'une vingtaine d'Europe, Amérique du Nord et Afrique) ont analysé le projet et leurs commentaires et suggestions pertinents ont permis d'enrichir la version finale présentée lors de cette conférence internationale.

La communauté internationale des APD met ainsi à la disposition des personnels éducatifs un socle de compétences clés qui va leur permettre d'appréhender et de transmettre à leurs élèves les valeurs et la culture attachées à la protection des données personnelles ainsi qu'une connaissance et compréhension générale des droits et responsabilités numériques.

La mise en œuvre de ce socle de compétences dans les programmes éducatifs impliquera de former les personnels qui le mettront en pratique, de le décliner par niveaux et de l'illustrer par les ressources pédagogiques disponibles. A cet effet, tous les acteurs partenaires de l'école sont invités à apporter leur soutien efficace au milieu éducatif pour nourrir les supports et travaux de classes.

2.2 Proposition d'une « Résolution pour l'adoption d'un référentiel international d'éducation à la protection des données personnelles »

Ce projet de résolution soumis à l'initiative conjointe de la CNIL et du Commissariat à la vie privée du Canada, présenté pour adoption lors de la 38^{ème} conférence internationale, a pour objet de :

- Faire adopter le référentiel de formation des élèves en direction des personnels éducatifs;
- Appeler l'attention des Gouvernements sur la nécessité d'agir en coopération avec nos APD pour :
 - o Promouvoir, sa diffusion et son utilisation dans les programmes scolaires et la formation des enseignants ;

- Concevoir et proposer des parcours de formation des personnels éducatifs sur la protection des données ;
- Encourager la recherche en pédagogie et didactique de l'enseignement, relative à la protection de la vie privée et des données personnelles, afin que l'élaboration de ressources et d'activités s'appuie en ce domaine sur des travaux scientifiquement conduits et des pratiques professionnellement éprouvées.

Je vous propose au titre des pistes de travail prioritaires pour 2016-2017, et comme le prévoit la résolution, que le groupe de travail veille à ce que les APD puissent proposer ou contribuer, de concert avec les acteurs de l'éducation concernés, à la production de ressources pédagogiques adaptées en fonction de la compétence abordée et de la tranche d'âge concernée. Il s'agira en particulier de:

→ **Définir, selon la tranche d'âge considérée**, le degré d'approfondissement requis pour chacun des savoirs et des aptitudes du référentiel de formation, en associant **des professionnels de l'éducation aux côtés des APD** ;

→ Echanger sur la production et la mise à disposition auprès des professionnels de l'éducation et de leurs publics, **de ressources pédagogiques adaptées pour se former et éduquer en appui au référentiel** ;

→ Veiller à la bonne coordination des APD en vue de rapporter lors de la prochaine conférence internationale sur l'état d'avancement de la diffusion dans les programmes scolaires et les parcours de formation des éducateurs, d'une culture de la protection de la vie privée et des données personnelles.

Autre suggestion pour 2016-2017 dans le prolongement de l'Action 2 :

S'intéresser à la problématique du développement et de l'utilisation massive par les personnels éducatifs et les élèves, des plateformes de e-learning, services en ligne et applications dédiées au monde de l'éducation, développées et mises à disposition en ligne, le plus souvent gratuitement par des prestataires privés, et soulevant, à l'instar d'autres secteurs, des enjeux en matière de collecte des données personnelles des élèves, mineurs, en particulier ;

→ **Désigner une autorité leader sur cette problématique**, avec le soutien de la CNIL et d'autres APD qui souhaitent s'impliquer ;

→ Echanger sur l'année à venir entre APD sur l'état de ces pratiques et encadrements effectifs dans les écoles;

→ **Envisager de proposer** dans un an un autre projet de Résolution pour apporter un cadre de recommandations relatives à ces pratiques scolaires.

2.3 Session ouverte sur le thème de l'Education au numérique lors de la 38ème Conférence internationale du Maroc de 2016 sur le thème :

« Comment éduquer à la protection des données et de la vie privée aujourd'hui dans le monde scolaire? »

Cette session ouverte se tient en relation avec **des initiatives récentes prises par la Conférence internationale en matière d'éducation au numérique** [référentiel de formation et la proposition de Résolution] invitant les Gouvernements à intégrer l'éducation à la protection des données personnelles et de la vie privée de manière systématique dans les programmes scolaires, et ce dès l'école primaire.

Les autorités de protection des données ont un rôle actif à jouer en collaborant avec le milieu de l'éducation et en offrant une grande variété de ressources pédagogiques de qualité, destinées tant aux enseignants qu'aux élèves.

Deux tables rondes se tenant le 20 octobre sur cette thématique apporteront une illustration d'outils concrets de formation promus dans les grandes zones du monde :

- Europe : Outils du projet européen du Consortium ARCADES
- Amérique du Nord : Outils clé en main de l'APD de l'Ontario et du Canada
- Asie : Outils de promotion dans la zone Asiatique, par l'APD de Hong-Kong
- Amérique Latine : Ressources promues par l'autorité du Mexique dans la zone d'Amérique latine
- Afrique : Outils développés dans divers pays d'Afrique : Sénégal, Maroc, Maurice, Burkina Faso
- UNESCO programme « Education 2030 » : outil pour une éducation à la citoyenneté mondiale tirant profit des TIC dans *le Cadre d'action vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous*
- OCDE : Présentation des résultats de l'étude PISA² « Connectés pour apprendre ? »(2015), première analyse comparative internationale des compétences numériques des élèves et des environnements d'apprentissage.

Action 3 : Diffuser un guide de concours à l'attention des autorités de protection des données et étudier la faisabilité de lancer un concours international auprès des jeunes visant à récompenser des actions éducatives exemplaires et/ou innovantes en matière de protection de la vie privée

3.1 Publication d'un guide de concours

² Programme International pour le suivi des acquis des élèves

A l'issue des retours d'expériences recensés dans le cadre de l'étude menée en 2015 auprès des autorités ayant déjà organisé des concours nationaux en direction des jeunes³, la CNIL et l'autorité de la République Tchèque ont conçu **un guide méthodologique pour la conduite de concours sur la protection des données auprès des jeunes**.

Ce guide a été conçu comme une *check List* qui recense les points essentiels à ne pas oublier et détaille pour chaque thématique à traiter, les questions à se poser en donnant des conseils pratiques.

Ce guide a pour ambition d'aider les autorités de protection des données qui souhaitent se lancer dans l'organisation d'un concours destiné à promouvoir des actions éducatives exemplaires et/ou innovantes et à récompenser des jeunes pour lesquels les enjeux de la protection de la vie privée seront rendus, de ce fait, plus familiers.

Je vous propose au titre du travail de suivi pour 2016-2017 de :

→ **Envisager de promouvoir ce guide, en liaison avec l'étude de 2015 sur les concours jeunes, auprès de toutes les APD et les partenaires éducatifs intéressés à développer des concours « vie privée ».**

3.2 Échange sur l'opportunité et la faisabilité pour les APD de lancer un concours international :

Il était proposé de sonder si les autorités souhaiteraient s'engager vers un concours international et si oui, sur quel modèle jugé le plus transférable à grande échelle à partir « des meilleures formules de concours » (*recensées dans le rapport d'étude 2015 sur les concours*).

Il est ressorti des échanges sur cette question, notamment, lors de l'atelier de Barcelone en 2016, les observations suivantes:

- Il apparaît prématuré pour les APD, de privilégier le lancement d'un projet de concours international au regard d'autres actions plus prioritaires à mener à destination des enseignants et des élèves ;
- Le groupe de travail doit d'abord en déterminer les principaux objectifs et examiner si ce concours international pourrait être un facilitateur afin de contribuer à promouvoir un modèle mondial de législation de protection des données.

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Modérateur du groupe de travail international sur l'Éducation au numérique

³ Etude sur « La conduite de concours jeunes sur la protection des données personnelles » – Septembre 2015